



Année 2005, N°17

Novembre 2005

EDITORIAL

A la veille du dix-neuvième TELETHON, le 6^{ème} organisé à Saint Dizier Leyrenne, j'avais prévu d'aborder les motivations qui nous soutiennent dans cette action devenue traditionnelle dans notre commune. La justesse de la cause défendue tout d'abord : l'AFM, rappelons-le, a su rester malgré la manne du TELETHON une association de malades et de parents de malades ; des parents auxquels on a dit un jour que leur enfant qui a fait ses premiers pas, bientôt ne marcherait plus, puis ne pourrait plus se servir de ses bras, puis aurait des difficultés pour

respirer, et avait peu de chances de survivre après l'âge de quinze ou vingt ans, qu'il n'y avait pas de traitement efficace pour contrer l'anomalie génétique responsable. Refusant la fatalité, ne se laissant pas décourager par les obstacles techniques, financiers, administratifs, ils ont réussi à mobiliser l'opinion en créant à travers le premier TELETHON un élan de solidarité encore jamais vu dans ce pays.

Impulser la recherche, aider les malades, informer la population, secouer les pouvoirs publics : l'AFM a su rester fidèle à ses

Dans ce numéro :

Au conseil municipal	3-4
Maisons fleuries	5
Vie associative	6-7
Fête de ST DIZIER	8-9
Téléthon	10
Calendrier des associations	11
Etat civil	12

Sommaire :

- Captage du Monteil
- Communauté de communes : changements de statuts
- Résultats du concours des maisons fleuries
- Téléthon : souscription à lots.
- Commémoration du 11 novembre

engagements initiaux, et les résultats sont au rendez-vous. On estime que son aide à la recherche a permis de gagner sept ans pour le décryptage du génome humains, et des essais encourageants chez la souris permettent d'espérer dans quelques années des premières tentatives de traitement chez l'homme. Et ceci grâce à la fête du TELETHON, et j'insiste sur le mot fête : la solidarité s'exprime dans la joie, la convivialité, le plaisir de se dépasser, et ceci a grandement aidé à modifier en profondeur le regard de chacun de nous sur les handicapés. Ce résultat, totalement inchiffrable, mais tellement palpable, est aussi un argument très fort qui motive notre engagement.

Et puis, je voulais vous parler de la traduction sur le terrain de l'action de l'AFM en direction des malades et de leurs familles, à travers les délégations départementales. Sur la carte du Limousin que l'on a vu à l'assemblée générale en juin dernier, il y avait trois villes : Limoges en Haute-Vienne, Brive-la-Gaillarde en Corrèze, et Saint Dizier Leyrenne en Creuse, notre commune accueillant à la fois la coordinatrice creusoise du TELETHON (Pascale GUILLAUMOT) et la déléguée

départementale en la personne de Catherine LAROCHE. Elle avait fait sien le combat de l'AFM, sachant combien l'aide de l'association pouvait être précieuse à ceux qui souffrent et se sentent isolés, et combien la lutte pour l'intégration des handicapés dans la société restait nécessaire.

Malheureusement la maladie qui la rongait dans sa chair aura eu raison de sa volonté inflexible et de son ardent désir de vivre. Elle s'est éteinte sans que jamais sa raison ne vacille, et ne participera pas à ce TELETHON qu'elle avait commencé de préparer avec nous. Nous partageons la douleur de ses proches ; qu'ils sachent que son souvenir restera présent dans tous les combats que nous continuerons à mener inlassablement.

Le TELETHON 2005 sera particulièrement plein d'émotion...



AU CONSEIL MUNICIPAL

3. Captage du Monteil

Situation actuelle

L'alimentation en eau provient pour l'essentiel de trois captages : le captage du Monteil, le captage de Puy Chatenet et le captage de Forgeas. Le nombre d'abonnés est d'environ 650 avec une consommation annuelle de l'ordre de 83 000 m³. Les eaux du Monteil sont captées par l'intermédiaire de trois sources situées dans le vallon immédiatement à l'Ouest du hameau du Monteil.

Lors de l'élaboration de l'étude préalable à la définition des périmètres de protection de ces trois sources, il a été mis en évidence que l'emplacement de la source S1 n'était pas connu et que celle-ci produisait de moins en moins. Dans le but de localiser et de diagnostiquer l'état de l'ouvrage, des travaux de reconnaissance ont été réalisés. (travaux d'hydrocurage et d'examen des drains avec une caméra). Ces travaux ont mis en évidence un captage de l'eau très sommaire avec des drains se résumant à l'empilement de pierres plates. De plus, la canalisation amenant l'eau au regard de captage avait été réalisée en buses béton de 200 mm et les joints avaient tous disparu entraînant la prolifération des racines à l'intérieur. La commune a donc souhaité refaire l'ouvrage de captage ainsi que la canalisation.

En parallèle de ces travaux, une autre source a été mise en évidence et il a donc été décidé de la capter afin d'augmenter la quantité d'eau produite par ce captage.

Les travaux comprennent :

- le débroussaillage préalable du site,
- le dégagement des sources,
- l'exécution des drains de captage sur une longueur de 12 ml et de deux regards perdus ;
- la fourniture et la pose des conduites de dégagement, soit 105 ml en PVC pression 16 bars en diamètre 110 mm,
- la réalisation d'un regard de visite étanche réceptionnant les eaux des deux drains,
- La fourniture et la pose d'une canalisation de raccordement au regard de captage, soit 110 ml en PVC pression 16 bars en diamètre 125 mm, ainsi qu'une canalisation de vidange identique et parallèle, le raccordement de la canalisation d'aménée au regard de jonction existant.

Au stade actuel de l'étude, le planning suivant peut être avancé :

consultation des entreprises : octobre - novembre 2005

démarrage des travaux : fin novembre 2005

fin des travaux : 15 décembre 2005

mise en service : fin décembre 2005

Le devis estimatif ci-joint détaille le coût des travaux qui s'établit à 26 202.00 € H.T.



EN BREF

Lotissement :

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 10 juin 2004, la commune de St Dizier Leyrenne a fixé à 8,92 € HT soit 10,67 € TTC le prix du m² et il lui demande de l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires aux ventes des lots du lotissement des Roches.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents

d'autoriser M. le Maire Hervé GUILLAUMOT, à signer toutes pièces nécessaires aux ventes des lots du lotissement des Roches.

Il est à noter le succès de cette opération : en effet, à ce jour, sur les 11 lots existants, 9 sont déjà retenus.

Devis:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

d'accepter les devis suivants :

- devis de 941.63 € de la société S.E.S. pour l'achat de panneaux de signalisation afin de mettre la RD n°50 en route prioritaire.

- devis de 3 045 € de la société Boiteux pour des clés sécurisées de l'ensemble des portes des bâtiments de la mairie et de l'école.

Modification des statuts de la communauté de communes de Bourganeuf -Royère de Vassivière : bloc de compétences « développement touristique ».

Monsieur le Maire rappelle au conseil le contenu du bloc de compétences « développement touristique », inscrit actuellement dans les statuts de la communauté de communes de Bourganeuf - Royère de Vassivière : « *Impulser et coordonner l'action touristique en partenariat avec les structures existantes* ».

Il indique que la loi n°2004-809 du 13 août 2004 impose de définir précisément l'intérêt communautaire au sein des différents blocs de compétences.

Il rappelle que depuis 2004, une réflexion a été lancée au sein de la commission « Aménagement de l'espace, Tourisme, Environnement » de la communauté de communes

concernant la mise en place d'un office de tourisme intercommunal, structure d'accueil, d'information des touristes et véritable outil de promotion des richesses touristiques locales.

C'est pourquoi, les propositions concernant la mise en place de cet office de tourisme intercommunal, son périmètre d'interven-

tion, ses missions, doivent être retranscrites précisément dans la rédaction des statuts communautaires.

L'office de tourisme intercommunal pourrait fonctionner au début de l'année 2006, ce qui suppose, bien en amont, une modification des statuts actuels de la communauté de communes.

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 17 octobre 2005, le conseil communautaire a débattu des missions qui seront confiées au futur office de tourisme intercommunal.

Aussi, le conseil communautaire a entériné la nouvelle rédaction du bloc de compétences « développement touristique »:

Impulser et coordonner l'action touristique en partenariat avec les structures existantes, notamment la mise en œuvre de la procédure de création, le suivi et le soutien au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal pour l'exercice des missions suivantes- considérées d'intérêt communautaire, en dehors du

territoire d'intervention et des prérogatives du SYMIVA:

La définition et le montage de produits touristiques,

L'accueil, l'information des touristes, y compris pour faciliter leur hébergement sur le territoire intercommunal.

La promotion touristique du territoire.

La coordination de l'action locale des différents intervenants publics ou privés en matière touristique.

Monsieur le Maire rappelle, que, conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire doit être soumise au vote à majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle rédaction du bloc de compétences « développement touristique » tel que présentée ci-dessus et figurant dans les statuts de la communauté de communes.

AU CONSEIL MUNICIPAL

3. Captage du Monteil

Situation actuelle

L'alimentation en eau provient pour l'essentiel de trois captages : le captage du Monteil, le captage de Puy Chatenet et le captage de Forgeas. Le nombre d'abonnés est d'environ 650 avec une consommation annuelle de l'ordre de 83 000 m³. Les eaux du Monteil sont captées par l'intermédiaire de trois sources situées dans le vallon immédiatement à l'Ouest du hameau du Monteil.

Lors de l'élaboration de l'étude préalable à la définition des périmètres de protection de ces trois sources, il a été mis en évidence que l'emplacement de la source S1 n'était pas connu et que celle-ci produisait de moins en moins. Dans le but de localiser et de diagnostiquer l'état de l'ouvrage, des travaux de reconnaissance ont été réalisés. (travaux d'hydrocurage et d'examen des drains avec une caméra). Ces travaux ont mis en évidence un captage de l'eau très sommaire avec des drains se résumant à l'empilement de pierres plates. De plus, la canalisation amenant l'eau au regard de captage avait été réalisée en buses béton de 200 mm et les joints avaient tous disparu entraînant la prolifération des racines à l'intérieur. La commune a donc souhaité refaire l'ouvrage de captage ainsi que la canalisation.

En parallèle de ces travaux, une autre source a été mise en évidence et il a donc été décidé de la capter afin d'augmenter la quantité d'eau produite par ce captage.

Les travaux comprennent :

- le débroussaillage préalable du site,
- le dégagement des sources,
- l'exécution des drains de captage sur une longueur de 12 ml et de deux regards perdus ;
- la fourniture et la pose des conduites de dégagement, soit 105 ml en PVC pression 16 bars en diamètre 110 mm,
- la réalisation d'un regard de visite étanche réceptionnant les eaux des deux drains,
- La fourniture et la pose d'une canalisation de raccordement au regard de captage, soit 110 ml en PVC pression 16 bars en diamètre 125 mm, ainsi qu'une canalisation de vidange identique et parallèle, le raccordement de la canalisation d'amenée au regard de jonction existant.

Au stade actuel de l'étude, le planning suivant peut être avancé :

consultation des entreprises : octobre - novembre 2005

démarrage des travaux : fin novembre 2005

fin des travaux : 15 décembre 2005

mise en service : fin décembre 2005



Le devis estimatif ci-joint détaille le coût des travaux qui s'établit à 26 202.00 € H.T.

ASSOCIATION SPORTIVE DE ST DIZIER LEYRENNE

Matches à domicile

Dimanches 06 novembre, 27 novembre, 08 janvier,
15 janvier, 05 février, 05 mars, 26 mars, 09 avril et 23 avril.



N'hésitez pas à venir encourager nos joueurs de foot!

TENNIS CLUB DE LA LEYRENNE

Créé il y a onze ans le T.C. La Leyrenne lors de son assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2005 a procédé au renouvellement de son équipe dont la composition est la suivante :

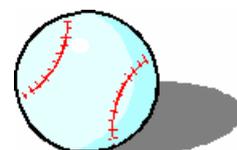
Président : Auguste NICOLAS; Vice-président en charge des thés dansants : Claude PEYNE

Secrétaire : Mauricette EMIEL; Secrétaire adjointe Christiane RABIER

Trésorière : Sylvie PEYNE; Trésorière adjointe : Marie-Claude PAROUTY

Chargés du développement du Tennis : Nadine NICOLAS et Laurent GROS

Membres du bureau : Muriel NICOLAS et Bernard PRADAUDE



Tarifs annuels comprenant licence, assurance et accès au cours	
Individuel adulte à partir de 18 ans	36 € (accès non limité)
1 Enfant	18 € (accès non limité)
à partir du 2ème enfant	12 € (accès non limité)
Couple adulte (1 licence chacun)	60 € (accès non limité)
Passeport familial (parents-enfants)	75 € (accès non limité)
Forfait 10 h	55 €
Licenciés extérieurs: adultes	22 €
enfants	16 €
Forfait 1 heure	3 € par personne



En nocturne un jeton / un euro essentiellement en période estivale.

Il est recherché un foyer proche du cours de tennis pour faciliter l'accès aux clés, percevoir les tarifs occasionnels et vérifier si nécessaire les licences avec la liste des adhérents. Pour l'initiation au tennis il est recherché une personne volontaire : la formation sera assurée par la FT 23 et la rémunération horaire par le club. Pour ces deux postes contacter M. A. NICOLAS au 06 84 11 41 56. la communication des activités 2006 sera faite au cours du 1er trimestre 2006 avec la création d'un bulletin annuel rédigé par le bureau.

Des bulletins d'adhésions seront mis à disposition chez les commerçants volontaires de la commune prochainement.

COMITÉ DES FÊTES

Cette année encore notre traditionnelle fête annuelle a été un succès. Cette réussite est surtout due à la présence de nombreux bénévoles qui en prenant de leur temps nous ont aidé à l'organisation et au bon déroulement de cette manifestation. Donc un grand merci aux bénévoles qui, durant la semaine précédent la fête se sont proposés pour la mise en place des différentes structures et pour résoudre certains problèmes techniques.

Merci aussi à toutes ces personnes qui ont été présentes à des postes pas toujours faciles (préparation des grillades, service au repas et à la buvette etc.).

Et enfin merci aux bénévoles et à sa réalisatrice qui se sont prêtés au jeu pour la réussite du défilé.

Prochain rendez-vous le 11 février 2006.

Le Président du Comité des fêtes



Election de mini-miss
St Dizier Leyrenne
en présence de miss
pays de Creuse





Le dimanche matin les voitures de collection ont été très applaudies par les habitants des villages traversés.

Les gendarmes de St Tropez



Borsalino



Paris brûle-t-il?

La guerre des boutons





Vendredi 2 décembre



18 h 30	Épluchage, en musique , des légumes du repas de samedi soir
19 h	départ du fil rouge du LAC
19 h 30	REPAS : pâté de pommes de terre, salade, fromage, dessert (7 € pour les adultes, 4 € pour les enfants de - de 12 ans) Inscriptions du 15 novembre au 29 novembre chez les commerçants ou à la mairie au 05 55 64 40 30
20 h 30:	Karaoké
Minuit	Soupe à l'oignon en Musique 

**Téléthon
2005
à la
Salle des
Fêtes.**

**Flippers, jeux
de fléchettes
Buvette,
sandwiches,
pendant les
deux jours**



Samedi 3 décembre



8 h	Buvette, installation des stands
9 h	Gym tonique
À partir de 10 h	<u>Animation</u> : Démonstration de Rollers, baptême de 4x4 (tour à 2.50 €)
11 h :	Animation des pompiers
12 heures	Huîtres, Brochettes, frites
À partir de 13 h	jeux pour les enfants Expo, démonstration de fa- brication de mouches etc.
14 heures	Venez passer votre Certificat d'études ! 
15 h 30	Lâcher de ballons
16h-17h 30	Spectacle des fils d'argent
17 h 30	Majorettes de Bourganeuf
18 h	Installation de décorations, Chants de Noël autour du sapin
19 h	Arrivée du fil rouge

Tout au long de cette journée
à partir de 10 h

- ◆ Vente au détail d'un taurillon
- ◆ Enveloppes, Brioches, fleurs, Déco de Noël, cartes pour le lâcher de ballons
- ◆ Loterie, billets de Tombola
- ◆ Vente de colliers fluo, de bûches,
- ◆ Vente ambulante de brioches le dimanche 27 novembre et le samedi 3 décembre dans les villages et les bourgs environnants.

20 heures:
Dîner spectacle

(salade de gésiers, bœuf Bourguignon,
salade, fromage, dessert)
(10 € adulte et 5 € enfant - 12 ans)

Inscriptions du 15 novembre
au 29 novembre

chez les commerçants ou à la mairie
au 05 55 64 40 30



Vous pourrez faire des dons à la Salle des Fêtes où une urne sera installée



VIE ASSOCIATIVE

Dates	Activités	Lieu
Vendredi 11 novembre	Commémoration du 11 novembre 1918 Rassemblement à 10 h 30 devant la mairie	Monument aux morts
Samedi 12 novembre	Fils d'Argent : Fête des fils d'Argent	Salle des fêtes
Dimanche 20 novembre	Fils d'Argent : Repas des fils d'Argent	Salle des fêtes
Vendredi 2 et Samedi 3 décembre	 Téléthon 	Salle des fêtes
Dimanche 8 janvier	Fils d'Argent : Galette des rois	Salle des fêtes
Dimanche 14 janvier	Repas des chasseurs	Salle des fêtes
Samedi 28 janvier	AEL / école : Loto	Salle des fêtes
Samedi 11 février	Comité des Fêtes : soirée Karaoké	Salle des fêtes
Vendredi 24 février	Fils d'Argent : Assemblée Générale	Salle des fêtes
Dimanche 5 mars	Fils d'Argent : Thé dansant	Salle des fêtes
Samedi 11 mars	Foot : Loto	Salle des fêtes
Dimanche 19 mars	A.E.L. : Foire aux boudins	Salle des fêtes

*Téléthon :
Tickets en
ventes chez les
commerçants
et à la mairie*



TELETHON 2005 SOUSCRIPTION A LOTS



1° prix : Une tapisserie d'Aubusson d'une valeur de 350 €

Réalisée et offerte par Mr DUCHE - Meilleur ouvrier de France 1991

2° prix : Une table basse rustique

Réalisée et offerte par Mr CARROZZA

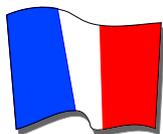
3° prix : Un napperon

Réalisé et offert par Mme GROS

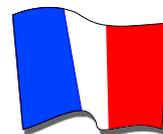
2 Euros

COMMEMORATION DU 11 novembre

Le Maire et le Conseil Municipal invitent les Anciens Combattants, les enfants des Ecoles et toute la population à la cérémonie du souvenir qui aura lieu



Le VENDREDI 11 NOVEMBRE 2005
à 11 heures au Monument aux Morts.



Rassemblement à la mairie à 10 heures 30.

État civil

Naissances

Romain LIONDOR né le 23 mai 2005

Morgane, Claudine, Nicole LAUTIER-LACÔTE née le 2 août 2005

Kylian, Daniel AFONSO DA FONSECA né le 15 septembre 2005

Théo, Jean PRADEAU né le 10 octobre 2005

Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux aux bébés.

Mariages

Michel Guy CHABROUX et Marie-Laure Léa, Madeleine PAUWELS

Le 27 août 2005

Bruno Eric VINCENT et Bernadette Nelly Andrée JANSSENS

le 13 août 2005

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur.

Décès

Monsieur Henri Roger JOFFRE (76 ans)

Madame Renée, Marie CHAMBRAUD veuve BRUN (94 ans)

Madame Adrienne, Louise POURCEL veuve BOURIAUD (92 ans)

Madame Juliette, Blanche CHORIN veuve DEROUET (81 ans)

Madame Simone, Louise, Jeanne GUTH veuve PAROUTY (96 ans)

Madame Catherine, Madeleine KAST épouse LAROCHE (48 ans)

*M. le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs
sincères condoléances aux familles.*